

**Rapport de FEMNET
sur la Participation de la Coalition
SOAWR aux Activités du Pré-Sommet
du 13^{ème} Sommet Ordinaire de
l'Assemblée de l'Union Africaine**

Juin/Juillet 2009

HISTORIQUE:

Le Réseau de Développement et de Communication des Femmes Network (FEMNET) est membre fondateur de la Coalition Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines (SOAWR) qui fut créé en 2004. Depuis son inauguration la Coalition SOAWR s'est principalement concentrée sur l'exhortation des Etats africains à signer d'urgence, ratifier, intégrer dans la législation locale et mettre en oeuvre le Protocole à la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relative aux Droits de la Femme en Afrique.

La Coalition SOAWR a continué en 2009 à faire le plaidoyer aux niveaux continental, sous-régional et national pour pousser en faveur de la ratification du Protocole et aussi de faire le suivi de la mise en oeuvre du Protocole, en particulier en accordant son appui aux lobbies qui se font au niveau national afin de demander des réformes de lois et de politiques, en vue de le rendre pertinent et applicable aux vies des femmes en Afrique.

A travers ce processus la Coalition SOAWR a contribué à porter à vingt-sept (27) le nombre de pays qui ont ratifié le Protocole jusqu'en mai 2009. La Coalition SOAWR a continué de travailler étroitement avec la Direction Femmes, Genre et Développement et les organisations de défense des droits de la femmes et des droits humains à travers le continent afin d'assurer que le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme est adopté et respecté par tous en tant que la norme minimale pour la promotion et la protection des droits humains de la femme en Afrique.

Le Sommet de l'UA en juillet 2009 à Sirte, Libye fut organisée sous le thème: ***“Investir dans l'Agriculture pour la Croissance Economique et la Sécurité Alimentaire,”*** critique pour les femmes africaines et la concrétisation de leurs droits humains.

Les membres de la Coalition SOAWR le considéraient comme le plus approprié pour faciliter la participation des femmes rurales en provenance de toutes les quatre sous-régions en Afrique sub-saharienne de participer aux événements du pré- Sommet et par la suite de faire partie de l'équipe devant faire le lobbying auprès des leaders au Sommet. Cependant, suite aux complexités qu'implique l'acquisition des invitations et de l'accréditation pour que les femmes rurales participant au Sommet, il fut convenu que l'on facilite aux femmes la participation au Deuxième Pré-Sommet de l'UA sur le Genre qui fut convoqué à Addis-Abeba.

ACTIVITES DE LA COALITON SOAWR:

I. Le 2^{ème} Pré-Sommet de l'Union Africaine sur le Genre, Addis-Abeba, du 18 au 19 juin 2009

La réunion fut organisée par la Direction Femmes, Genre et Développement de l'UA (AUWGDD), en collaboration avec le bureau sous-régional du PNUD basé en Afrique du Sud. SOAWR a facilité la participation de 8 femmes rurales en provenance du Burundi, du Burkina Faso, du Malawi et du Mali à prendre part au Deuxième Pré-Sommet sur le Genre (voir l'Annexe II pour la liste des participants). Les femmes étaient des petites fermières, engagées dans divers types d'agro-élevage notamment l'horticulture, l'élevage d'animaux et la culture et le traitement de manioc. Les huit femmes rurales étaient accompagnées par un membre de SOAWR venant de chacun des quatre pays, et des représentantes du Comité de Coordination de SOAWR, Naisola Likimani (Chargée de Plaidoyer de FEMNET) et Caroline Muthoni (Chargée de Programme,

Egalité Maintenant). Au total la Coalition SOAWR avait 14 représentants à la Deuxième Réunion du pré- Sommet sur le Genre.

Comme partie de sa participation l'équipe SOAWR a préparé et présenté une déclaration sur le thème du Sommet, en mettant en relief la pertinence du Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme dans ce contexte. Plusieurs de leurs recommandations furent intégrées dans le document final de la réunion. Les recommandations du Deuxième Pré-Sommet de l'UA sur le Genre furent intégrées dans le rapport du Commissaire de l'UA chargé de l'Agriculture et l'Economie Rurale, présenté au Sommet à Sirte. Se servant de cette déclaration, FEMNET, au nom de la Coalition, a préparé et fait une large diffusion d'un communiqué de presse. Le communiqué de presse était porté par/cité dans IPS, PZN Afrique, des articles ReliefWeb, et ont mené à des interviews avec SABC et la Radio ONU de la Sierra Leone avec la Directrice Exécutive de FEMNET Mme Norah Matovu Winyi. Voir Annexe I pour la déclaration de SOAWR.

Les femmes rurales participantes ont aussi fait des contributions significatives aux réflexions de l'Equipe de Travail sur les sous-thèmes du Sommet, le plus spécifiquement sur le sous-thème « Stimuler la participation des très pauvres et des vulnérables aux activités économiques rurales en vue d'alléger l'insécurité alimentaire et nutritionnelle » En outre, les femmes rurales participantes ont présenté leurs déclarations préparées durant la réunion:

Le Burundi a également noté que le gouvernement n'a pas encore trouvé une réponse aux questions foncières de la femme. Les femmes veuves, celles qui rentrent de l'exil, voient leurs terres occupées par leurs beaux-frères qui étaient restés dans le pays. Ils réclament le droit d'arracher la propriété à leurs belles –sœurs sous l'argument que les femmes n'ont pas de droits à la propriété laissée par leurs maris. Le même phénomène s'observe parmi les veuves dont les terres étaient occupées par des personnes qui leur sont inconnues. Des menaces de mort sont proférées contre elles pour les forcer à abandonner leur propriété. Des femmes divorcées et célibataires sont aussi confrontées à des problèmes en rapport avec les terres, tandis que le Burundi est un pays où 90% de la population vivent de l'agriculture. Les graves violations des droits de la femme sont justifiées par le poids de la tradition et la crainte souvent mentionnée de conséquences néfastes que la promulgation de la loi sur l'héritage, les types de mariages aurait sur l'équilibre de la société burundaise.

Le Burkina Faso a exprimé que la situation de la majorité des femmes au Burkina Faso reste difficile étant donné les conditions socio-économiques, socio - politiques et socioculturelles. En dépit de la concrétisation de la volonté politique d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers des textes et des lois, des programmes et des projets, des contraintes persistent et continuent de rendre difficiles les conditions de vie et de travail des femmes rurales. Parmi ces dernières il y a notamment l'inégalité d'accès aux terres, au crédit et au développement des ressources humaines, exacerbée par la baisse générale de revenus de la population à la suite de la chute de la production agricole et de l'allocation de projets aux ONG étrangères.

Des textes complets de toutes les déclarations sont disponibles sur demande.

Les participants de SOAWR ont débriefé plusieurs fois sur le déroulement du pré-Sommet, et les stratégies de suivi après le pré-Sommet. Les femmes ont noté ce qui suit:

- Elles étaient très reconnaissantes pour l'opportunité de partager leurs expériences et opinions puisqu'elles savent déjà ce qui est nécessaire pour la croissance économique et le développement au niveau rural
- Elles ont bénéficié de l'information qu'elles ont reçue durant la réunion de deux jours et elles étaient contentes d'apprendre qu'il y avait des initiatives au niveau de l'Union Africaine qui prenaient en considération leurs besoins en tant que fermières rurales
- Avec la nouvelle information elles seraient capables d'exiger à leurs gouvernements de retour chez elles de mettre en œuvre les décisions prises au niveau de l'UA
- Elles avaient également envie de donner cette information à leurs communautés qui ont un accès limité à l'information spécialement les décisions politiques qui sont prises à l'Union Africaine
- Davantage de femmes rurales devraient être engagées à participer aux débats régionaux qui ont un impact sur leurs droits et moyens de revenus

Comme suivi à la participation des femmes au pré- Sommet sur le Genre, les visites d'échange vont être organisées au cours des mois à venir afin de continuer le processus de lobbying au niveau national. Les quatre pays ont soumis à Egalité Maintenant, Secrétariat de SOAWR, des propositions pour ces activités. Il fut proposé que durant les visites d'échange un dialogue national soit organisé dans chaque pays pour rassembler les intervenants pour réfléchir sur la meilleure de faire le suivi de la mise en œuvre des Conclusions du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UA en juillet 2009 à Sirte, Libye. Parmi les intervenants il y aurait notamment des autorités gouvernementales, la communauté des bailleurs, des experts dans les domaines concernés, les personnes impliquées dans le travail d'extension agricole, les groupes de micro-finance qui appuient les petits fermiers, les représentants de la société civile et ceux des fermes de démonstration qui promeuvent l'irrigation et l'usage et la gestion efficaces de l'eau.

Les dialogues nationaux seront organisés en plus des visites auprès de divers projets et fermes qui renforceront l'apprentissage des femmes de la base sur comment améliorer la participation de la femme dans l'agriculture en tant qu'activité rentable pour elles, leurs familles et la communauté dans l'ensemble.

Durant le pré-Sommet, l'UA -WGDD a également mis en relief ce qui suit:

- **Fonds en Fidécimmis pour la Femme** – On cible janvier 2010 pour le lancement. Le fonds a pour but de financer les initiatives pratiques qui combleront l'écart entre les sexes tel qu'en fournissant des semences aux femmes fermières, en éduquant les filles, etc. Une étude de faisabilité a été menée et l'atelier de validation se tiendra en octobre 2009, atelier où les modalités du fonds seront également discutées et élaborées.
- **Réunion des Experts de l'UA sur la Situation et la Présentation des rapports et la Mise en oeuvre de SDGEA (à Banjul 2009)** – Il a été indiqué à la réunion que sur les 53 Etats membres, seulement 9 ont soumis les rapports en janvier 2007, avec 7 de plus qui ont soumis en 2008, et 3 en 2009. Seul le Sénégal a soumis plus d'un rapport.
- **Décennie de la Femme Africaine 2010-2020** – Durant la réunion à Banjul la Décennie de la Femme Africaine fut aussi discutée, et un cadre, des stratégies de mise en œuvre et la feuille de route ont été élaborés. On se concentrera sur une approche de bas – en-haut, par laquelle le niveau national procède au lancement le premier et puis le niveau régional procède au lancement. La lancement officiel se

fera le 31 juillet 2010, Journée panafricaine de la Femme. La décennie sera divisée en deux phases – Phase 1: 2010-2015, et Phase 2: 2015-2020. Les événements comme la Coupe du Monde, la Sommet de l'UA en Ouganda, seront utilisés pour vulgariser la Décennie. Les activités de pré-lancement, la mobilisation de ressources et l'élaboration du thème font tous partie de la feuille de route.

II. La 14^{ème} Réunion Consultative Pré-Sommet sur l'Intégration du Genre au sein de l'Union Africaine, Tripoli, 27-28 juin 2009

La réunion a été organisée par *Gender is My Agenda Campaign* (GIMAC) [Le Genre est la Campagne de mon Programme] et coordonnée par Femmes Africa Solidarité (FAS), qui travaille en collaboration avec l'Union Africaine (UA), La Direction Femme, Genre et Développement de l'UA (AU WGDD), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'Initiative Société Ouverte pour l'Afrique de l'Ouest (OSIWA), le Département pour le Développement International (DFID), le Fonds de Développement pour la Femme Africaine (AWDF) et le Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande.

GIMAC est un réseau de groupes de femmes, corps régionaux, agences onusiennes et de gouvernements qui ont défini des points focaux thématiques, des directives pour la présentation des rapports et des stratégies pour le plaidoyer et lobbying visant à tenir les Etats africains responsables de la mise en oeuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genre en Afrique (SDGEA). Ces initiatives cherchent à garantir la mise en oeuvre continue de la parité de genre au sein de l'UA et au niveau national.

Les Réunions Consultatives Pré-Sommet sur l'Intégration du Genre au sein de l'UA se sont tenues aux endroits suivants : Durban, juin 2002; Dakar, avril 2003; Maputo, juin 2003; Addis-Abeba, juin 2004; Abuja, janvier 2005; Tripoli, juillet 2005; Dakar 2005; Banjul, juin 2006; Addis-Abeba, janvier 2007; Accra, juin 2007; Addis-Abeba, janvier 2008, Sharm el Cheik, Egypte, juillet 2008 et Addis-Abeba, janvier 2009.

C'est sur cette prémisse que la 14^{ème} Réunion Consultative Pré-Sommet s'est tenue du 27 au 28 juin 2009 à Tripoli, Libye.

La Coalition SOAWR, à travers la personne de Mlle Mary Wandia d' Oxfam RU, a été invitée à participer à la réunion Consultative et à donner un exposé sur le thème du Sommet. Etant donné que FEMNET a représenté la Coalition SOAWR à cette réunion la présentation a été faite par la Directrice Exécutive, Mme Norah Matovu Winyi. La version complète de la présentation est disponible sur la demande. La présentation a combiné les contenus de l'exposé élaboré par Mlle Wandia sur le thème avec le résumé de la déclaration de SOAWR au sujet du Pré-Sommet sur le Genre tenu à Addis-Abeba. La présentation suggère également certaines des mesures que les participants devraient prendre après le Sommet en vue d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des recommandations faites. La copie du document des conclusions finales sera circulée par les organisateurs de la réunion.

III. Lobbying au Sommet de l'UA à Sirte, Libye, 28-30 juin 2009

La Coalition SOAWR a été représentée à Sirte par Mme Norah Matovu Winyi et Mlle Naisola Likimani de FEMNET. Lamine Ndiaye de l'Oxfam GB a gracieusement fait les modalités relatives à notre logement et notre transport à Sirte. Notre stratégie était de distribuer la Déclaration de SOAWR et le communiqué de presse aux délégations officielles et aux médias, et faire lobbying auprès des Ministres des Affaires étrangères sur la ratification du Protocole de l' UA sur les Droits de la Femme.

Mme Norah Matovu Winyi a participé comme panéliste à un panel de discussion et à une conférence de presse organisée par Oxfam RU pour procéder au lancement d'un Document de Briefing intitulé « **Investing in Poor Farmers Pays : Rethinking how to invest in Agriculture** » (Investir dans les Fermiers Pauvres Comporte des Gains: Repenser comment investir dans l'Agriculture). Comme membre du panel Norah a soulevé un certain nombre de questions relatives au genre que l'on doit considérer pour s'assurer que l'investissement dans l'Agriculture profite à ceux qui contribuent au secteur de l'agriculture et le soutiennent, à savoir les femmes de l'Afrique qui contribuent de 60 à 80 % de la main d'œuvre agricole.

Pendant le Sommet, FEMNET a également réitéré la sensibilisation sur le statut de ratification et des droits contenus dans le Protocole, en particulier ceux ayant trait au thème du Sommet. FEMNET a distribué le document de position de SOAWR relatif à l'investissement dans l'agriculture aux Ministres des Affaires Etrangères du Bénin, de la Tanzanie, de la Zambie, de l'Afrique du Sud, du Nigeria, du Mali, du Togo et de l'Ouganda ainsi qu'aux représentants de la SADC, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Kenya. En outre, FEMNET a distribué le communiqué de presse aux membres de la presse de PANA, l'Agence Mozambicaine de presse, etc.

Durant le Sommet quatre Etats membres à savoir l'Ouganda, l'Afrique du Sud, le Bénin et l'Algérie devaient présenter leurs Rapports de Revue par les Pairs. Les rapports ont été largement distribués aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux réunis à Sirte. Le Rapport de l'Ouganda a clairement indiqué que l'Ouganda a retardé le processus de ratification du Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme. Le rapport note que l'Ouganda a beaucoup de lois progressistes y compris sa Constitution de 1995. Cependant, plusieurs législations tenant en compte le genre ont trop trainé. Des exemples spécifiques réfèrent au projet de loi portant sur le Mariage et le Divorce, au projet de loi sur les Droits de Propriété entre les Personnes Mariées et ainsi qu'au projet de loi sur la Violence contre les Femmes (le projet de loi a été maintenant adopté par le Cabinet et sera bientôt présenté au Parlement).

QU'AVONS-NOUS ACCOMPLI DANS CE PROCESSUS ?

A travers son engagement dans les processus pré-sommet de l'Union Africaine, SOAWR a :

1. Amplifié les voix de femmes au niveau de communauté dans les processus régionaux de prise de décisions et de politiques et renforcé leurs capacités pour s'engager au niveau national;
2. Sensibilisé les Ministres des Affaires Etrangères du Kenya et de l'Ouganda sur la ratification du Protocole.
Sensibilisation également des Ministres des Affaires Etrangères de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie, du Kenya, de l'Ouganda, du Bénin, du Togo, du Nigeria et du Mali sur la position de SOAWR sur le thème du Sommet;
3. Maintenu son appel à la ratification universelle et à la mise en œuvre du Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme;

4. Travaillé en réseau et a établi des partenariats avec les membres du Conseil des Représentants Permanents, du Conseil Exécutif, des leaders du Mécanisme Africain de Revue par les Pairs (MARF), les membres de GIMAC et les organisations féministes libyennes. Une liste des coordonnées pertinentes a été attachée (voir Annexe III);
5. Renforcé la visibilité de SOAWR au niveau de la presse et des milieux de l'UA.

DEFIS :

- Aucun pays n'a ratifié le Protocole sur les Droits de la Femme en Afrique depuis les activités du Sommet de janvier/février 2009. SOAWR avait accepté de se concentrer sur le lobbying dans neuf pays à savoir l'Ouganda, le Kenya, la RDC, le Soudan, la Tunisie, la Côte-d'Ivoire, l'Ethiopie, le Madagascar et le Cameroun. Suite au Sommet de janvier, l'équipe au Kenya a présenté un communiqué au Secrétaire Permanent au Ministère de la Justice et des Affaires Constitutionnelles, demandant au Kenya de déposer son instrument de ratification. Jusqu'à présent ceci n'a jamais été fait, malgré tous les efforts de suivi à cet effet.
- Le plaidoyer post-sommet et le suivi au niveau national doivent être améliorés. Une quantité significative de traction sur cette plate-forme devrait être gagnée au niveau national entre les Sommets, et le travail du Sommet devrait compléter ces efforts.
- Le Sommet de Juillet à Sirte n'était pas un espace très accessible à la société civile en raison de l'insuffisance d'infrastructures et par conséquent le nombre limité d'invitations publiées par la Commission de l'UA. Ceci a eu comme conséquence l'incapacité des femmes rurales d'assister au Sommet et de collaborer avec leurs leaders. Au cours du Sommet, le plaidoyer sur le thème d'agriculture et de sécurité alimentaire – thème crucial dans la crise actuelle du climat économique et alimentaire – s'est avéré un défi du fait que le thème n'a pas reçu beaucoup d'attention dans la lutte pour la formation de l'Autorité de l'UA.

/ FIN

Annexe I

**SOLIDARITY FOR
AFRICAN WOMEN'S RIGHTS**

A force for freedom



**MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ
POUR LES DROITS
DES FEMMES AFRICAINES**

Une force pour la liberté

DECLARATION PAR LE MOUVEMENT DE SOLIDARITE POUR LES DROITS DES FEMMES AU 2^{ème} PRE-SOMMET DE L'UNION AFRICAINE SUR LE GENRE

18 – 19 juin 2009

Addis-Abeba, Ethiopie

Le Mouvement de Solidarité pour les Droits des Femmes Africaine (SOAWR) est un réseau régional constitué de jusqu'à 33 organisations nationales, régionales et internationales de la Société Civile qui oeuvrent pour la promotion et la protection des Droits Humains de la Femme en Afrique. Depuis son inauguration en 2004 le principal centre d'intérêt de SOAWR a été de pousser les Etats africains à signer, ratifier, s'approprier rapidement et mettre totalement en œuvre le Protocole à la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (ci-après désigné « le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme »).

SOAWR n'a cessé de faire le plaidoyer aux niveaux continental, régional et national pour faire pression pour la ratification du Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme. Ceci a contribué à apporter un certain nombre de pays qui ont ratifié à vingt-sept (27) jusqu'en mai 2009. A cet effet le Mouvement de Solidarité SOAWR a continué de travailler étroitement avec la Direction Femmes, Genre et Développement de l'UA et avec les organisations de femmes et celles de défense des droits humains à travers le continent afin d'assurer que le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme est adopté et respecté par tous en tant que standard minimale pour la promotion et la protection des droits humains de la femme. Des efforts considérables sont actuellement en cours pour collaborer avec les gouvernements sur l'appropriation, la mise en œuvre et le renforcement des mécanismes de suivi aux niveaux national et régional pour le Protocole de l'UA SUR LES Droits de la Femme.

En outre, SOAWR a fait des efforts pour collaborer avec les femmes qui opèrent à la base et au niveau rural pour assurer qu'une représentation diversifiée des voix des femmes africaines est entendue aux niveaux national et régional. C'est sur cette prémisses que SOAWR a facilité la participation de 8 femmes rurales en provenance du Burundi, du Burkina Faso, du Malawi et du Mali pour prendre part au Deuxième Pré-Sommet sur le Genre. Nous étendons notre appréciation à la Direction Femmes, Genre et Développement de l'UA et au PNUD pour nous avoir offert un espace où les voix de ces femmes peuvent être entendues. Leurs contributions et recommandations concrètes ont enrichi le langage et nous attendons de voir leurs recommandations promues vers le 13^{ème} Sommet Ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine.

Au moment où des millions d'Africains sont confrontés à la menace de mourir de faim et de famine et des guerres et l'insécurité qui mènent au déplacement massif de gens de leur principal sol de séjour et de leur source de moyens de survie, se concentrer sur "*l'Investissement en Agriculture pour la Croissance Economique et la Sécurité Alimentaire*," le thème du 13^{ème} Sommet Ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine, ne pourrait être plus critique. L'Afrique est essentiellement une société agricole avec une population rurale pour la plupart. En Afrique sub-saharienne, l'agriculture compte pour approximativement 30% du PIB du continent, et les femmes constituent la pierre angulaire de la main d'œuvre agricole, responsable de 60-80% de la production alimentaire pour ce qui est de la consommation et de la vente¹.

Aujourd'hui le monde connaît une crise à trois dimensions – insécurité alimentaire aiguë, prix élevés des produits pétroliers et une crise financière économique sans cesse croissante. Selon le Programme Mondial Alimentaire (PAM) le nombre de nouvelles personnes affamées et qui ont besoin d'aide d'urgence en 2009 est en train de croître au rythme de 4 millions par semaine dans le monde entier.² En Afrique sub-saharienne, les récentes augmentations des coûts d'aliments ont enfoncé 28 millions supplémentaires d'Africains dans la pauvreté.³ Ceci donne un tableau sombre pour les femmes africaines qui, comme nous le savons sont affectées de la façon la plus disproportionnée par la pauvreté.

Des efforts réalisés dans le passé pour réduire la faim et augmenter le revenu des femmes rurales ont pour la plupart échoué suite au manque d'attention accordée aux femmes en tant qu'agro-éleveurs et leur rôle central dans la productivité agricole. Il a été prouvé que l'autonomisation de la femme, spécialement à travers l'augmentation de l'accès aux ressources physiques et humaines, est centrale à l'amélioration de la production et de distribution alimentaires. De la sorte, des stratégies qui abordent l'investissement en agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire devraient être inextricablement liées à l'investissement dans l'autonomisation de la femme tel que c'est clairement présenté dans le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme et dans la Déclaration Solennelle sur le Genre en Afrique, en vue d'être véritablement efficaces.

Le Mouvement de Solidarité pour les Droits de la Femme Africaine,⁴ conjointement avec les femmes agro-éleveurs du Burundi, du Burkina Faso, du Mali et du Malawi voudrions recommander ce qui suit aux Chefs d'Etats et de Gouvernements africains:

¹ Rural Women and the Right to Food (Les femmes rurales et le droit à la nourriture)
<http://www.fao.org/DOCREP/W9990E/w9990e10.htm>

² "L'ONU donne un avertissement pour une Catastrophe au moment où les Personnes Affamées atteignent un Milliard." Traduction du titre de l'article paru dans le Washington Post, le 12 juin 2009.

³ *Africa in Our Hands (L'Afrique dans nos Mains)*. Development Support Monitor 2009. Moniteur Africain. p12

⁴ Centre Africain d'Etudes sur la Démocratie et les Droits de l'Homme (ACDHRS), Akina Mama wa Afrika, Association des Juristes Maliennes, Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelle Affectant la Santé des Femmes et des Enfants, BAOBAB for Women's Human Rights, Centre for Justice Studies and Innovations (CJSI), Coalition on Violence Against Women, Collectif des Associations et ONGS Féminines de Burundi (CAFOB), Eastern Africa Sub-regional Support Initiative (EASSI), Egalité Maintenant-Bureau Régional Afrique, FAHAMU, FAMEDEV-Inter-African Network For Women, Media, Gender and Development, (FEMNET) – Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines, Fédération des Femmes Juristes du Kenya (FIDA-Kenya), Forum Muhler, Girl Child Network (Zimbabwe), Inter-African Committee on Harmful Traditional Practices (IAC), Human Rights Law Service (HURILAWS), Legal and Human Rights Centre (LHRC), Oxfam GB, Sister Namibia, Strategic Initiative for the Horn of Africa (SIHA), Union Nationale des Femmes de Djibouti, Voix de Femmes, Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Prétoria, Women Direct, Women of Liberia Peace Network (WOLPNET), Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), Women's Rights Advancement and Protection Alternatives (WRAPA)

1. **Augmenter la propriété foncière pour la femme et l'accès de la femme aux structures de crédit, aux intrants agricoles, à l'information et à la technologie** – Les femmes africaines sont les premières responsables de la production alimentaire. Cependant la terre est toujours essentiellement possédée et/ou contrôlée par les hommes. La productivité des femmes se trouve ainsi écourtée vu que leur habileté au niveau de la prise de décisions est limitée, et elles ne parviennent pas à obtenir le crédit vital sans les droits fonciers, et en conséquence elles sont incapables d'obtenir un capital fixe et de fonctionnement pour améliorer et élargir la production agricole. Le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme appelle les Etats Parties à prendre **toutes les mesures appropriées** pour promouvoir l'accès des femmes aux ressources productives telle que la terre et la garantie de leur droit à la propriété. Une attention spéciale devrait être accordée aux besoins et droits des veuves et des personnes qui rentrent chez elles.

Les Etats parties doivent s'assurer que les avantages issus de la production agricole sont plus équitablement distribués en vue d'accélérer le développement vu que la majorité des Africains, et spécialement les femmes qui vivent en milieu rural.

L'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation de qualité et aux opportunités de formation des adultes est probablement le seul instrument, et le plus important instrument politique qui va considérablement accroître la productivité agricole et réduire l'insécurité et la pauvreté. Avec l'accès accru à l'information pertinente et ponctuelle et la technologie, les femmes peuvent augmenter leur habileté d'assumer le leadership, influencer la prise de décisions, et accroître la productivité agricole à travers les gains en efficacité et la participation aux processus transformatifs de production.

2. **Accroître l'investissement en agriculture** – Nous appelons les leaders africains à honorer leurs engagements pour accroître l'investissement en agriculture à 10% de l'ensemble de leurs budgets annuels. Ceci doit inclure un investissement ciblé au sein du petit agro-élevage, et en particulier fournir des motivations aux femmes petits agro-éleveurs, en renforçant les capacités d'entrepreneuriat chez les femmes afin qu'elles s'engagent dans l'agro-business et plantent des cultures industrielles, et en s'assurant que les investissements de l'Etat au sein des protections sociales ne sont pas sacrifiés.
3. **Faciliter la participation accrue de la femme à la prise de décisions** – Les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de prise de décisions au sein des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, et de la sorte leurs besoins, questions et contraintes ne sont pas souvent reflétés dans les processus relatifs aux politiques et aux lois qui ont un impact sur leurs vies. En particulier il faut inclure les femmes et les autonomiser afin qu'elles participent aux processus de prise de décisions au niveau communautaire, particulièrement dans le contexte du développement des infrastructures et du marketing coopératif. Ceci est prévu dans le Protocole de l'UA sur les Droits de la Femme, qui lance un appel aux Etats Parties à prendre des mesures spécifiques en vue d'assurer que les femmes sont des partenaires égaux aux hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Etat.

Pour terminer, nous lançons un appel à nos leaders en particulier ceux du Kenya, de l'Ouganda, de la Côte d'Ivoire, de l'Ethiopie et du Botswana, à guider par l'exemple et accélérer la ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relative aux Droits de la Femme en Afrique avant le 13ème Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements dont la tenue est programmée du 1^{er} au 3 juillet 2009 à Sirte en Libye.⁵

⁵ Les pays suivants n'ont pas ratifié la Protocole des Femmes Africaines: Botswana, Egypte, Erythrée, Sao Tome et Principe et Tunisie, Algérie, Burundi, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Congo, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Madagascar, Maurice, Niger, République Sahraoui Démocratique Arabe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland et Ouganda.

Annex II

Pays	Organisation	Représentante
Burkina Faso	Voix des Femmes (membre de SOAWR) femme rurale femme rurale	Monsieur ZOMBRE Pascale Madame KAFANDO née NIKIEMA Azarata Madame KOLOGO née BANGOU Marimpo
Burundi	CAFOB (membre de SOAWR) femme rurale femme rurale	NKURUNZIZA Justine BARINDAMBI Véronique NDAMUHAWENIMANA Analyssa
Mali	AJM (membre de SOAWR) femme rurale (L'Association des Femmes Rurales de Niena (Sikasso) femme rurale (Femmes de la Commune Rurale de Kati)	Maître Saran KEITA DIAKITE Madame DOUMBIA Salimata SANGARE Madame MACALOU Fanta DEMBELE
Malawi	NGOGCN (member de FEMNET) femme rurale (National Association of Business Women) femme rurale (National Association of Business Women)	Mrs. Emma Kaliya Mrs Chrissie A Katundu Mrs. Lucy Kuboma Meda

Annex III

- 1) Maître Soyata Maïga,
Special Rapporteur on the Rights of Women
in Africa
ACHPR
- 2) Hon. Kabinga J. Pande, MP
Minister of Foreign Affairs
Republic of Zambia
- 3) Hon. Bernard K. Membe, MP
Minister of Foreign Affairs
The United Republic of Tanzania
- 4) Amb. James M. Mugune
Permanent Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Republic of Uganda
- 5) Sandile Schalk
Deputy Head of Mission
South African Embassy
Ethiopia
- 6) Amb. Martin Andjaba
Head of Department, Multilateral Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Republic of Namibia
- 7) Tanki J. Mothae
Director: Organ on Politics, Defense and
Security Affairs
Southern African Development Community
- 8) Strike Mkandla, Ph.D
UNEP Representative to AU, ECA and
Ethiopia
- 9) Cornelius Aidam
Organisation Internationale de la
Francophonie
Madagascar
- 10) Prof. RM. Mkandawire
Head of CAADP
NEPAD Secretariat
- 11) Amb. Malefetsane Mohafa
Kingdom of Lesotho
Ambassador to Libya
- 12) Amb. Moses Sebunya
Republic of Uganda
Ambassador to Libya
- 13) Valuarda G. Monjane
FDC (Community Development
Foundation)
Mozambique

